

**PPRT FOS OUEST  
RÉUNION PUBLIQUE À PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE – 5 NOVEMBRE 2021**

---

**Compte rendu de la séance de questions / réponses**

La réunion se déroule le vendredi 5 novembre à 18h00 à la salle Marcel Pagnol à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Elle est placée sous l'autorité de Monsieur Régis PASSERIEUX, Sous-préfet d'Istres, en présence de Monsieur Martial ALVAREZ, Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône et animée par Damien CHOMETTON, Agence Agora Communication

**INTERVENANTS EN TRIBUNE :**

- **Monsieur Régis PASSERIEUX** – Sous-préfet d'Istres
- **Monsieur Martial ALVAREZ** – Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône
- **Monsieur Julien LANGUMIER** – DDTM 13
- **Monsieur Patrick COUTURIER** – DREAL PACA
- **Monsieur Fabien RENASSIA** – DREAL PACA

**Présence en salle :** 15 participants

**Durée de la réunion :** 1h10min

**Nombre de questions :** 6

**Méthodologie :** le contenu de la présentation (36 écrans) du PPRT de Fos Ouest figure en pièce jointe de ce document. Sont consignées les seules questions ou observations des participants ainsi que les réponses apportées à ces dernières.

---

**Monsieur Gérard CASANOVA - POA**

- Dans les zones bleues du zonage (celles où l'aléa est le plus important) et qui se situent sur Distriport il y a des activités de stockage ayant bénéficié d'une autorisation d'exploiter et qui sont en seuil SEVESO Haut. Ces dernières qui présentent un danger important ont-elles bien été prises en compte dans le PPRT, tout comme les produits qui y sont stockés ? C'est la question d'un éventuel effet domino qui déplacerait le danger jusqu'à la ville ?

**Réponse de Monsieur Patrick COUTURIER - DREAL PACA**

- L'entreprise dont vous parlez est CGA, classée en SEVESO Seuil haut. Cet établissement a été autorisé postérieurement à l'élaboration du PPRT et a bien été pris en compte dans le cadre de l'étude de danger. Il n'existe pas d'interaction avec les établissements à risque SEVESO seuil haut. Il n'y a pas de risque d'explosion ou d'incendie mais un seul risque toxique.

### **Complément de Monsieur Gérard CASANOVA**

- Est-ce qu'on connaît réellement tous les produits susceptibles de transiter par ce site ?

### **Réponse de Monsieur Patrick COUTURIER**

- Le dossier de demande d'autorisation déposé par GCA détaille les typologies des produits stockés. L'arrêté préfectoral qui règlemente l'activité du site, précise les produits autorisés. Le nitrate d'ammonium n'est pas autorisé, il fait l'objet d'une autorisation spécifique dont GCA ne dispose pas.

### **Monsieur Philippe GOSE – Radio Camargue**

- Existe-t-il en cas d'accident des outils rapides d'information comme, des radios locales, pour prévenir les populations ?

### **Réponse de Monsieur Régis PASSERIEUX - Sous-préfet d'Istres**

- Cela n'est pas l'objet du PPRT mais il existe déjà des PPI, des Plans Particuliers d'Intervention qui régissent l'ensemble des moyens à mettre en œuvre en cas d'accident (centre opérationnel, voies de communication, communication). Ces plans font régulièrement l'objet d'exercices.

### **Monsieur CARLE**

- Est-ce que la présence de bâtiments existant peut interdire l'installation de nouveaux projets ?

### **Réponse de Patrick COUTURIER**

- Lorsqu'un industriel souhaite s'installer, il doit déposer une demande d'autorisation. Si l'étude de danger impacte trop fortement les populations, le dossier peut faire l'objet d'un refus d'exploitation.

### **Monsieur CARLE**

- Le zonage montre la proximité avec la commune des Salins-de-Giraud. Y a-t-il des sites SEVESO sur cette dernière ?

### **Réponse de Patrick COUTURIER**

- Il existe sur la commune de Salins-de-Giraud, des sites SEVESO seuil bas qui ne sont pas soumis à PPRT.

### **Un participant qui n'a pas donné son nom**

- Est-ce que l'arrêt d'activité d'un site SEVESO seuil haut arrête également immédiatement son impact dans le cadre du PPRT ?

### **Réponse de Patrick COUTURIER**

- Il y a une période transitoire durant laquelle les éléments dangereux sont évacués. Après cette évacuation, les impacts disparaissent également.

### **Complément de réponse de Julien LANGUMIER – DDTM 13**

On révisé actuellement le PPRT de TOTAL à la Mède du fait d'un changement de process industrie. Le zonage sera modifié et sera par ailleurs moins contraignant.

-----

Monsieur le Sous-préfet d'Istres remercie et salue les intervenants ainsi que les personnes présentes dans la salle pour leur participation active à cette réunion et donne rendez-vous aux participants lors de l'enquête publique.